



Conseil d'Administration

Mercredi 28 Janvier 2026

17h15

Salle des collines

Ordre du jour

- **Désignation d'un secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 novembre 2025**
- **Relevé de décision**
 - Fourniture électricité
 - Organisation des services (Technique et Administration des ventes)
 - Inclusion et accessibilité
- **Gestion financière**
 - 001.2026.01 Validation des nouveaux tarifs 2026
 - 002.2026.01 Vote du Budget primitif 2026
 - 003.2026.01 Subvention exceptionnelle accordée au CSE
- **Gestion sociale**
 - 004.2026.01 Tableau des effectifs des emplois CDD et CDI
 - 005.2026.01 Tableau d'avancement du personnel
 - 006.2026.01 Adhésion au CNAS du personnel retraité
 - 007.2026.01 Forfait mobilité
 - 008.2026.01 Retraite progressive
- **Programme des évènements 2026**
- **Questions diverses**



Procès-Verbal de la réunion du Conseil D'administration
Du Parc Départemental d'Olhain du Mercredi 26 Novembre 2025

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 26 Novembre 2025 à 14h en salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,

Administrateurs excusés

Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départementale, Administratrice,
Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)



Ordre du jour

I. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Philippe CARPENTIER est désigné secrétaire de séance

II. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 8 Octobre 2025

Adopté à l'unanimité

III. Gestion Sociale

1- 001.2025.11 Tableau d'avancement du personnel

Vu les articles L1412-1, R1412-1, L2221-1 et R2221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.
Vu le chapitre II, article 18 des statuts du Parc Départemental d'Olhain définissant les modalités de gestion du personnel.

Après avoir entendu les observations du Directeur Général concernant le personnel inscrit au tableau d'avancement, le Conseil d'Administration prend les décisions consignées ci-dessous :

- Est promu, à l'échelon désigné ci-après, avec effet :

DIRECTION POLE TECHNIQUE LOGISTIQUE SECURITE ET ESPACES VERTS

Adjoint technique 5^{ème} Echelon au 01/11/2025 ind.brut 374 ind.maj 370

DIRECTION POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER ET ACCUEIL

Adjoint administratif 3^{ème} Echelon au 01/11/2025 ind.brut 370 ind.maj 368

DIRECTION POLE RESTAURATION HEBERGEMENT ET ENTRETIEN DES LOCAUX

Adjoint technique 5^{ème} Echelon au 01/11/2025 ind.brut 374 ind.maj 370

Adjoint technique 7^{ème} Echelon au 01/11/2025 ind.brut 381 ind.maj 372

Adjoint technique 2^{ème} Echelon au 17/10/2025 ind.brut 368 ind.maj 367

Adopté à l'unanimité

2- 002.2025.11 Retraite progressive

Vu le chapitre II, article 17 des statuts du Parc Départemental d'Olhain définissant les modalités de gestion du personnel.

Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration,
Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, il est porté à la connaissance aux membres du Conseil d'administration que des salariés du Parc d'Olhain atteindront l'âge leur permettant de solliciter un dispositif de retraite progressive.

- ✓ Rappel des textes en vigueur

La retraite progressive est encadrée par le Code de la sécurité sociale (articles L351-1 et suivants, R351-4) et permet à un salarié :

- D'anticiper partiellement sa retraite tout en continuant à travailler à temps partiel.
- D'avoir au moins 60 ans et de justifier d'une durée de 150 trimestres d'assurance vieillesse minimale.



- De réduire son temps de travail entre 40% et 80% tout en percevant une fraction de sa pension de retraite.
- ✓ Possibilité de cotiser à taux plein :

Les salariés bénéficiant de la retraite progressive peuvent, sur demande écrite, choisir de cotiser sur la base d'un temps plein, afin de maintenir le montant de leur future pension, conformément aux dispositions légales.

Le Conseil d'Administration, sollicite des éléments complémentaires chiffrés permettant d'évaluer précisément le nombre de collaborateurs concernés à moyen termes et l'impact financier pour le Parc d'Olhain concernant notamment la contribution de la prise en charge des cotisations patronales.

Le directeur général présentera un tableau de synthèse lors du prochain conseil d'administration

Délibération non adoptée

3- 003.2025.11 Comité de pilotage label « LUCIE PROGRESS »

Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration ce qui suit :

Lors de sa séance, le Conseil d'Administration du Parc Départemental d'Olhain, au regard du relevé de décisions n°1 du 2 avril 2025 et des orientations prises dans le cadre du projet de labellisation LUCIE Progress, a réaffirmé sa volonté de structurer la démarche de responsabilité sociétale (RSE) du Parc d'Olhain autour d'une gouvernance participative et représentative des parties prenantes.

À ce titre, le Conseil d'Administration a approuvé le lancement d'un appel à candidatures visant à constituer un comité de pilotage (COPIL) chargé d'assurer le suivi, l'évaluation et l'amélioration continue des engagements RSE du Parc. Il a également autorisé le Directeur Général à en définir les modalités pratiques. Le comité de pilotage aura notamment pour missions de suivre la mise en œuvre des engagements RSE, d'évaluer les actions menées et leurs impacts, et de proposer de nouvelles pistes d'amélioration.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration a désigné Monsieur Bruno PIECKOWIAK et Monsieur Philippe CARPENTIER pour participer à cette démarche, affirmant ainsi sa volonté de renforcer une gouvernance RSE transparente, collaborative et structurée.

Adopté à l'unanimité

IV. Gestion financière

4- 004.2025.11 Rapport d'orientation budgétaire et débat d'orientation budgétaire 2026

Préambule :

Extrait des Statuts de l'Etablissement Public Industriel et Commercial du Parc d'Olhain :

Art 29 : « Les taux de redevances dues par les usagers du Parc sont fixés par le Conseil d'Administration.

Les Taux sont établis de manière à assurer l'équilibre financier de l'Etablissement public gestionnaire dans les conditions prévues par le CGCT... »

I Rappel contextuel 2025

En 2024, du fait de la revalorisation des tarifs des prestations, d'une augmentation du Chiffre d'Affaires et d'une gestion rigoureuse des dépenses, et plus particulièrement de la masse salariale, le résultat d'exploitation de l'exercice c'est soldé positivement avec un excédent **de 105 950 euros**.



Pour l'exercice 2025, la situation financière s'avère beaucoup plus contraignante.

La contribution du Conseil Départemental du Pas-de-Calais a été revue à la baisse, sans que soit abandonnées les actions confiées au Parc dans le cadre des missions de service public. (Baisse de 150 000 euros)

Dans le même temps, un manque à gagner significatif en termes de Chiffre d'Affaires a été enregistré, du fait de l'arrêt brutal du dispositif du Service National Universel (SNU), faute de budget alloué par l'État. (Baisse de 400 000 euros de CA)

Dans le même temps, il a aussi été enregistré une baisse de fréquentation des groupes comme les écoles, collèges, lycées et universités ainsi que le monde associatif par manque de financements publics.

L'activité globale du Parc devrait être en baisse du fait en particulier de la diminution des fréquentations liées à l'activités « Groupes » des Pôles Hébergement et Restauration, (-16%) Activités Encadrées, Séminaires, et Hébergement de plein air (- 24%)

Toutefois les conditions estivales ayant été plutôt clémentes, les activités de loisirs « Grand Public » ont connu une fréquentation identique en comparaison aux autres années sur cette période. (Filet, Luge, Piscine, Mini-golf, Golf, Tyrolienne, tennis...)

➤ Sur le plan financier

Chiffre d'affaires Commercial

Le chiffre d'affaires 2025 d'environ 4,37 Millions d'Euros, est en baisse significative au regard des éléments évoqués.

L'activité globale liée aux recettes commerciales a baissé de **8 %**, les autres recettes et les atténuations de charges ont également diminué du fait de la non reconduction de dispositif d'aide à l'emploi. (PEC, Soutien à l'apprentissage...)

Charges d'exploitation et résultat d'exploitation

Le Parc en 2025 a encore subi dans une bien moindre mesure que 2024, l'augmentation généralisée du coût des denrées alimentaires et des boissons, de l'énergie, de la sous-traitance. Malgré l'augmentation du coût horaire de travail en général, une gestion optimisée des contrats saisonniers, des emplois temporaires et des remplacements de personnel permanent (réduits et différés pour certains postes) ont permis de maintenir, voire de réduire la masse salariale engendrant de nouveau gain de productivité.

L'évaluation des besoins en période de forte activité a été ajustée en fonction des besoins, toute en s'appuyant sur « l'agilité » des équipes.

Globalement, les charges à caractère général ont diminué de 3 % sur un budget de 2,5 k€ et dans le même temps la masse salariale restera stable avec un budget de 3,2 k€.

Les tarifs des prestations ont été revalorisés en moyenne de 2,5 % en 2025. La contribution du Conseil Départemental a subi une diminution d'environ 10 % passant de 1,4 Millions à 1,25 Millions

Comme cela a été rappelé à plusieurs reprises, l'activité commerciale du parc représente entre 70 et 80% du budget et **il est indispensable de considérer le modèle économique l'EPIC du Parc d'Olhain comme celui d'une structure à caractère commercial** à part entière.

Ainsi, réimpacter de façon systématique l'augmentation des charges d'exploitation sur le prix de vente des prestations est incontournable.



Ne pas s'y soustraire pourrait à court terme mettre en péril ce modèle économique et avoir des incidences sur l'équilibre financier de l'Etablissement.

D'autre part, **le périmètre des missions de service public**, clairement établi dans le cadre de la convention de gestion contractualisée avec le Conseil Départemental, **devra sans doute faire l'objet d'un réexamen, si la contribution financière ne devait pas être réévaluée, en 2025 celle-ci ne couvre pas l'ensemble des charges liées aux Missions de service public, à périmètre constant.**

➤ Sur le plan des ressources humaines

Les effectifs ont été maîtrisés sur l'exercice 2025 au regard des besoins des différents services, grâce à une organisation différenciée évoquée au précédent débat d'orientation budgétaire.

La mutualisation entre les différents services, les horaires différents selon les contraintes d'activité ont permis de continuer à offrir un service de qualité.

La mobilisation des collaborateurs inter-service a permis de rationaliser les processus et **d'améliorer l'efficacité globale**.

La digitalisation des services afin d'automatiser certaines statistiques et ainsi réduire les coûts liés à la gestion manuelle, ainsi que la simplification des procédures pour réduire le temps consacré aux tâches non productives, y contribuent également.

Détail des effectifs :

- 52 Contrats CDI (=)
- 16 Contrats d'apprentissage (=)
- 1 Stagiaire école (=)
- 26 Contrats CDD (- 25 %)
- 183 Contrats saisonniers (- 13 %)
- 11 Contrats Parcours emploi compétences (PEC) (- 30%)

➤ Sur le plan du fonctionnement général

De nombreux évènements envers le grand public (Trail, Rallye équestre, Cyclisme, Jurassicpâque, Olhainween, festival Bivouac, ...) ont été organisés, connaissant des fréquentations assez variables en fonction des conditions météorologiques.

II Perspectives 2026

Il est proposé à l'assemblée l'élaboration du **budget primitif 2026** en tenant compte des éléments de contexte cités précédemment, et que ce socle budgétaire 2026 soit élaboré autour de la **prise en compte de deux éléments principaux ci-dessous** :

- Des perspectives **d'activités stables en termes de volume concernant le volet SPIC** (Service public industriel et commercial), avec une augmentation de la tarification des prestations de l'ordre de 1 à 2 %



- Concernant le SPA, il s'avère à ce jour prématuré, de déterminer précisément le financement octroyé par le Conseil Départemental du Pas de Calais, du fait des incertitudes budgétaires auquel celui-ci est confronté (loi de finances du gouvernement non voté à ce jour).

Service Public Industriel et Commercial

Dans le champ des recettes liées à l'exploitation des activités commerciales, une revalorisation du montant des prestations devra être envisagée afin d'intégrer l'inflation sur les charges de fonctionnement.

Si « culturellement » le caractère social du prix des prestations demeure le vecteur essentiel de la politique tarifaire, le contexte actuel rend obligatoire un réajustement de la tarification annuellement.

Proposition de hausse tarifaire en fonction des segments d'activité pouvant aller jusqu'à :

- Loisirs Animation + 1% à 2%
- Hébergement + 1% à 2%
- Golf + 1% à 2%
- Animation non encadrée + 1% à 2%
- Location de salle + 1% à 2%
- Bar + 1% à 2%
- Restauration + 1% à 2%
- Certains tarifs à vocation sociale seront figés.

L'augmentation moyenne proposée est d'environ 1,5 %.

Cette augmentation globale s'articulerait autour de la mécanique suivante :

- ✓ Blocage de certains prix ;
- ✓ Augmentation d'environ 2 % pour d'autres.

Le blocage de certains tarifs concerne plus particulièrement les offres qui ne sont pas directement impactés par l'augmentation des coûts en termes de denrées alimentaires et d'énergie.

Il s'agit donc de ce fait des prestations sur lequel le paramètre prédominant de la détermination du prix de vente est lié au coût des salaires.

La grille tarifaire qui serait proposée prend en compte le fait que depuis plusieurs exercices, des indexations au regard de l'inflation ont été apportées aux différentes prestations commerciales, proposées par le Parc d'Olhain. Ce levier a été à plusieurs reprises activé afin de viser l'équilibre budgétaire global de l'Epic (service public et activité commerciale)

A ce jour, de nouvelles augmentations plus conséquentes pourraient induire un ralentissement des fréquentations du fait, notamment d'un contexte économique et social compliqué, temps pour la clientèle individuelle, que pour les structures associatives et établissements scolaires.

Dans ce contexte et au regard d'une étude approfondie des offres de structures concurrentielles de notre domaine d'activités de loisirs « grand public », l'augmentation des tarifs porterait plus particulièrement sur les prestations de restauration, d'hébergement et d'animation encadrées externalisées.



Service Public Administratif et Missions de services publics.

Dans le cadre de l'examen dans les jours prochains de la proposition de contribution financière octroyée par le Département du Pas-de-Calais, différentes hypothèses seront à envisager au regard du niveau de cette dernière.

Il n'est pas clairement établi que, selon les trajectoires budgétaires nationales et, par conséquent, l'impact sur les budgets départementaux, le montant de la participation financière du Département soit susceptible de varier.

Il appartiendra donc aux membres du Conseil d'administration, en fonction de la situation financière (favorable ou dégradée), de définir avec le Département, dans le cadre de la CPO, les actions qui doivent impérativement être maintenues et, à l'inverse, celles qui pourraient être réduites ou reportées afin de préserver l'équilibre budgétaire du parc.

Pour rappel, **un travail avait été mené en collaboration avec les services du Conseil Départemental** quant aux objectifs et à la définition des missions de service public afin de contractualiser et de sécuriser la contribution du département.

Des critères d'évaluation ont été mis en œuvre, ainsi que de nombreux indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Les éléments de comptabilité analytique mise en œuvre au sein du Parc, sont des outils d'aide à la décision qui nous permette d'identifier objectivement les ajustements à mettre en œuvre.

Enfin, concernant la section d'investissement, les travaux d'aménagement des parcours filets et de la luge ainsi que la cyber sécurité seront les priorités pour l'année 2026. Les investissements seront financés par Autofinancement pour un montant global avoisinant les 300 000 euros sans recourir à l'emprunt.

L'endettement du Parc est à ce jour au taux de 3.10 %.

III Trajectoire

Dans ce contexte, notre objectif demeure de toute évidence, l'optimisation de nos dépenses tant en termes de charges d'exploitation à caractère générale que de masse salariale, sans pour autant compromettre la dynamique de développement engagée depuis quelques années.

La priorité demeure une gestion optimisée des différents centres de profit qui constituent l'activité du Parc, en se focalisant plus particulièrement sur les centres de profits moins Météo dépendants (Séminaires, Stages Sportifs) en termes de développement, malgré un contexte économique et social dégradé et les nombreuses incertitudes.

La qualité du service est aussi un des éléments fondamentaux à maintenir au regard de nos usagers et clients. Une dépréciation de la qualité de service, serait préjudiciable à l'image de notre Etablissement et pourrait sans aucun doute avoir des incidences sur notre fréquentation.

Dans ce contexte de meilleures conditions d'accueil du public en général et des résidents notamment, s'avère être incontournable à court terme.

La part prépondérante de l'activité commerciale dans le budget global (environ 75 %) en fait à ce jour une « véritable entreprise économique », ce qui doit nous amener à poursuivre notre changement de doctrine et adapter nos choix stratégiques dans une perspective de consolidation de l'assise financière par et pour une pratique tarifaire « Juste et pertinente », socialement mais aussi économiquement.



IV Conclusion

Après avoir entendu le Directeur Général concernant les orientations budgétaires 2026, de nombreux échanges ont lieu au sein de l'assemblée au regard de la situation économique du Parc d'Olhain tant pour cette fin d'exercice 2025 que concernant le budget prévisionnel 2026.

Sur la base des éléments du Rapport d'Orientation Budgétaire et les contributions du conseil d'administration, il est retenu les points suivants dans la perspective de la construction du budget primitif 2026.

✓ Service Public Industriel et Commercial :

Augmentation de 1 à 2 % des prestations commerciales avec toutefois la stabilité des prix de certaines prestations de loisirs afin de conserver un volet « tarif à caractère social » pour le grand public.

✓ Service Public Administratif :

En fonction de la contribution du Conseil Départemental du Pas de Calais, le périmètre d'intervention du Parc d'Olhain pourrait être ajusté en fonction des moyens octroyés. Les outils de comptabilité analytique au service du Parc d'Olhain, devraient permettre d'analyser les charges de dépenses de chacune des missions. Les différents indicateurs pourront servir d'outils d'aide à la décision. Le montant de la contribution du Conseil Départemental du Pas de Calais déterminera donc le maintien ou l'abandon de certaines missions (exploitation de la piscine, exploitation du golf...).

Le budget 2026 sera établi avec comme objectif la poursuite de la baisse des charges de fonctionnement à caractère général et une nouvelle diminution de la masse salariale.

Dans le même temps, une réflexion doit être menée sur les stratégies à mettre en œuvre portant à la fois sur :

- 1- Les périodes d'ouverture des installations (optimisations des coûts de gestion) ;
- 2- La différenciation des offres de service en fonction des périodes (ex : période hivernale avec focus sur « l'offre entreprise », vœux / convention / célébration fin d'année...) dans un objectif d'augmentation du chiffre d'affaires ;
- 3- L'organisation du temps de travail (optimisation des coûts) ;
- 4- La diversification des canaux de commercialisation et renforcement des liens entre les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) (développement commercial)
- 5- Multiplier le nombre de manifestations d'envergure comme objectif, le rayonnement territorial de l'équipement mais également diversification de l'offre commerciale autour de l'évènement (ventes additionnelles en termes de prestation d'hébergement, de restauration et de loisirs) pour les participants et visiteurs

Adopté à l'unanimité

5- 005.2025.11 Validation des tarifs 2026

Adopté à l'unanimité



6- 006.2025.11 Décision modificative 1

La décision modificative n°1 du budget du Parc d'Olhain porte sur un ajustement équilibré des crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement.

En fonctionnement, les crédits votés s'élèvent à 11 361,15 €, tant en dépenses qu'en recettes, sans reprise de restes à réaliser ni de résultat antérieur.

Le total de la section de fonctionnement est donc arrêté à 11 361,15 €.

En investissement, les crédits votés au titre du présent budget s'élèvent également à 11 361,15 € en dépenses et en recettes, là encore sans restes à réaliser ni solde d'exécution reporté. Le total de la section d'investissement est arrêté à 11 361,15 €.

Ainsi, le budget total après décision modificative n°1 est équilibré à hauteur de 22 722,30 €, répartis à parts égales entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

DM 1 - PARC DEPARTEMENTAL D'OLHAIN

Décision modificative n°1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	
	11 361,15	11 361,15
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	11 361,15
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	
	11 361,15	11 361,15
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	11 361,15
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	22 722,30
		22 722,30

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elle ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



7- 007.2025.11 Actualisation des conditions financières relatives à la ligne de crédit

Le Conseil d'Administration du Parc Départemental d'Olhain,

Vu les articles L1412-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°003.2025.10 du 8 octobre 2025 relative à l'autorisation d'ouverture d'une ligne de crédit,

Considérant la nécessité de réévaluer les conditions financières liées à cette ligne de crédit afin d'en assurer la cohérence avec les pratiques bancaires actuelles et les frais administratifs associés,

Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration que, dans le cadre de la demande de ligne de crédit d'un montant de 1 000 000 €, il convient d'actualiser le montant des frais de dossier.

Ainsi, le montant initialement prévu est désormais fixé à 2 000 €, en adéquation avec les conditions proposées par l'établissement bancaire partenaire.

Toutes les autres modalités de la ligne de crédit, telles que définies dans la délibération du 8 octobre 2025, restent inchangées.

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration du Parc Départemental d'Olhain :

- ✓ Décide d'abroger la délibération n°003.2025.10 du 8 octobre 2025.
- ✓ Approuve l'actualisation du montant des frais de dossier, désormais fixés à 2 000 € pour une ligne de crédit de 1 000 000 €.
- ✓ Précise que toutes les autres conditions financières et contractuelles demeurent inchangées.
 - Durée 1 an
 - Taux intérêt applicable Euribor 3 mois +1. 15

Autorise le Directeur Général à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Adopté à l'unanimité

8- 008.2025.11 Demande de remboursement usagers

Le Conseil d'Administration du Parc Départemental d'Olhain,

Vu les statuts de l'Établissement Public Industriel et Commercial du Parc Départemental d'Olhain,

Vu les procédures en vigueur relatives aux opérations financières et aux remboursements,

Considérant que le Parc d'Olhain dépend du Service des Finances Publiques de Bruay-la-Buissière, lequel exige la validation préfectorale préalable à l'émission de tout mandat de remboursement,

Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration les deux situations suivantes :

Remboursement suite à une prestation non réalisée

- Une somme de 331 € avait été réglée par Monsieur André LETURCQ pour une prestation prévue le 14 juin 2025.
- Cette prestation n'a pu être effectuée en raison du décès de Monsieur LETURCQ survenu le 12 juin 2025.
- Il convient, en conséquence, de procéder au remboursement de la somme de 331 € à son épouse, Madame Danièle LETURCQ, conformément aux procédures comptables applicables.



Remboursement d'un trop-perçu

- Le Club de Handball d'Arras avait versé un acompte de 1 921 € pour une prestation prévue du 19 au 20 septembre 2026.
- Le montant des arrhes initialement prévu s'élevait à 1 076 €, entraînant ainsi un trop-perçu de 845 €.
- Il y a donc lieu d'autoriser le remboursement de la somme de 845 € au Club de Handball d'Arras.

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration du Parc Départemental d'Olhain :

- Autorise le remboursement de la somme de 331 € à Madame Danièle LETURCQ, au titre de la prestation non réalisée.
- Autorise le remboursement de la somme de 845 € au Club de Handball d'Arras, correspondant au trop-perçu sur la prestation prévue en 2026.

Décide que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais pour validation, puis communiquée au Service des Finances Publiques de Bruay-la-Buissière pour exécution.

Adopté à l'unanimité

V. Questions diverses

Présentation aux membres du Conseil d'Administration de l'organisation hivernale des activités pour la période du 1^{er} Novembre 2025 au 15 Février 2026, dans le cadre de la politique d'optimisation des dépenses mise en œuvre :

L'automne touche à sa fin et le Parc d'Olhain entre dans sa période hivernale.

Le **dernier week-end d'ouverture** étaient les **8 et 9 novembre 2025**, avec les activités **filets, luges et tyrolienne**.

Fermeture des activités **du 10 novembre 2025 au 14 février 2026 à 10h**, avec toutefois des **ouvertures exceptionnelles** :

- 11 novembre (jour férié) → toutes les activités
- 12 novembre (cross) → belvédère et luge
- 22 novembre (festival nocturne hardcore) → luge
- 30 novembre (salon du vin) → luge et belvédère
- Vacances de décembre et début janvier → ouverture ponctuelle 10h-12h / 13h30-17h
- Week-end des fléchettes et **groupes réservés** → ouverture maintenue

Les horaires peuvent être ajustés selon météo et dossiers entrants.

Le **belvédère reste accessible tous les samedis et dimanches de 14h à 16h** durant tout l'hiver.

VI. Programmation de la prochaine date du Conseil d'Administration

Le mercredi 21 Janvier 2026 pour vote du budget.

Fait à Maisnil les Ruitz, le 6 Janvier 2026

Le secrétaire de séance
Philippe CARPENTIER

Le Président du Conseil d'Administration
Ludovic IDZIAK

DocuSigned by:

85A133B18ED3452...

Signé par :

71BA5E8C64B94E0...

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

**Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 28 Janvier 2026**

OBJET : Délibération 001.2026.01 Validation des nouveaux tarifs 2026

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 28 Janvier 2026 à 17h15 en salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,

Administrateurs excusés

Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départementale, Administratrice,
Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,
Madame Isabelle RUCKEBUSCH, Administratrice,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Christophe CAILLIEZ, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Maisnil les Ruitz, le 28 Janvier 2026

Délibération 001.2026.01
Validation des nouveaux tarifs 2026

Vu les articles L1412-1, R1412-1, L2221-1 et R2221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du conseil d'administration du 23 Octobre 2012 ;

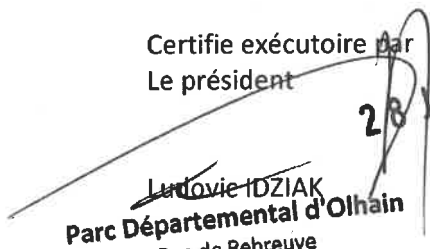
Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration :

La création des nouveaux tarifs pour l'année 2026.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil d'Administration procède à la validation des tarifs.

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz
Le 28 Janvier 2026

Le Président du Conseil d'Administration

Certifie exécutoire par
Le président
28 JAN. 2026

Ludovic IDZIAK
Parc Départemental d'Olhain
Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034


Ludovic IDZIAK
Parc Départemental d'Olhain
Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034

NOUVEAUX TARIFS 2026

SEANCE D'ANIMATION ENCADREES ACM

Graff ta casquette (base 12 enf + 2 adultes)	235,00 €
Défi d'Arts (base 12 enf + 2 adultes)	153,00 €

HEBERGEMENT INSOLITE

Nuit et petit-déjeuner pour 2 personnes	127,00 €
Pack famille 2 adultes + 1 enfant (nuit petit déj + 1 descente duo + 1 filet/pers)	165,00 €

RESTAURATION

Glace à l'italienne	4,00 €
Etilotest	3,80 €
Cocktail déjeunatoire	29,50 €
Cocktail dinatoire	29,50 €

GOLF

Forfait CIS	63,50 €
-------------	---------

ACCESSOIRES PRODUITS DIVERS

Ouvrages de lecture	25,00 €
---------------------	---------

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

**Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 28 Janvier 2026**

OBJET : Délibération 002.2026.01 Vote du budget primitif 2026

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 28 Janvier 2026 à 17h15 en salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,

Administrateurs excusés

Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départementale, Administratrice,
Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,
Madame Isabelle RUCKEBUSCH, Administratrice,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Christophe CAILLIEZ, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Service public local à caractère industriel ou commercial (M4)
République Française



Service de Gestion Comptable de Bruay-la-buissière-Houdain - 062063

**290 - Parc départemental de nature et de loisirs d'Olhain
62620 MAISNIL LES RUITZ**

**N° SIRET : 78400008500034
N° APE : 9329Z**

Délibération 002-2026-01

**Budget Primitif
Exercice 2026**

Niveau des crédits

1 - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) _____ pour la section d'investissement ;

- au niveau (1) _____ pour la section d'exploitation.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

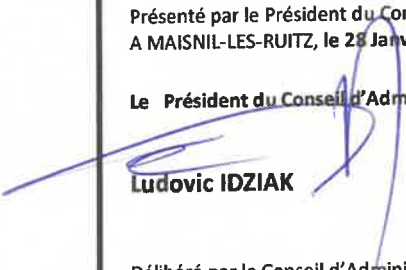
2 - En l'absence de mention au paragraphe 1 ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sauf les crédits de subventions, obligatoirement spécialisés.

(1) à compléter par « chapitre » ou « de l'article »

Arrêté - Signatures

Présenté par le Président du Conseil d'Administration,
A MAISNIL-LES-RUITZ, le 28 Janvier 2026

Le Président du Conseil d'Administration


Ludovic IDZIAK

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire,

A MAISNIL-LES-RUITZ, le 28 Janvier 2026

Les Administrateurs,

Carpentier Philippe



Crozier Norbert



Duquesnoy Philippe

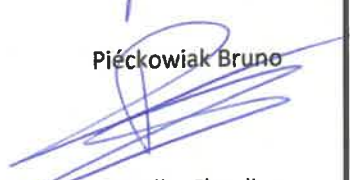



Gauthier Karine

Gosselin Séverine

Jacquet Michèle

Legrand Lise


Piéckowiak Bruno

Périn Etienne

Ruckebusch Isabelle

Scalone Jean-Pascal


Tomolka Claudine

Certifié exécutoire par le Président

A MAISNIL-LES-RUITZ, le 28 Janvier 2026

Le Président,


Ludovic IDZIAK

Nombre de membres en service..... 13
Nombre de membres présents..... 7
Nombre de suffrages exprimés..... 7
Votes : Contre : ... Pour... 7
Date de convocation..... 19/1/26

SOMMAIRE

I – Informations générales

p. 4 Modalités de vote du Budget

II – Présentation générale du Budget Primitif

- p. 5 A1 – Vue d'ensemble
- p. 6 A2 – Section d'exploitation – chapitres
- p. 7 A3 – Section d'investissement – chapitres
- p. 8 B1 – Balance Générale du Budget
- p. 9 B2 – Balance Générale du Budget

III – Vote du Budget Primitif

- p. 10 A1 – Section d'exploitation – Détail des dépenses
- p. 11 A1 – Section d'exploitation – Détail des dépenses
- p. 12 A1 – Section d'exploitation – Détail des dépenses
- p. 13 A2 – Section d'exploitation – Détail des recettes
- p. 14 A2 – Section d'exploitation – Détail des recettes
- p. 15 B1 – Section d'investissement – Détail des dépenses
- p. 16 B1 – Section d'investissement – Détail des dépenses
- p. 17 B2 – Section d'investissement – Détail des recettes
- p. 18 B2 – Section d'investissement – Détail des recettes

IV - Annexes

- p. 19 A1.1 – Détail des crédits de trésorerie
- p. 20 A1.2 – Répartition par nature de dette
- p. 21 A1.2 – Répartition par nature de dette

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
- sans (2) les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article e la suivante :

.....
.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 600 000,00	5 600 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	5 600 000,00	5 600 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	272 000,00	272 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	272 000,00	272 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 872 000,00	5 872 000,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2025	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 726 429,10		2 185 000,00	2 185 000,00	2 185 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	3 305 000,00		3 087 000,00	3 087 000,00	3 087 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	24 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
Total des dépenses de gestion des services		6 055 429,10	0,00	5 280 000,00	5 280 000,00	5 280 000,00
66	Charges financières	33 000,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
67	Charges exceptionnelles	53 000,00		31 000,00	31 000,00	31 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc.					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		6 141 429,10	0,00	5 328 000,00	5 328 000,00	5 328 000,00
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	275 648,41		272 000,00	272 000,00	272 000,00
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		275 648,41	0,00	272 000,00	272 000,00	272 000,00
TOTAL		6 417 077,51	0,00	5 600 000,00	5 600 000,00	5 600 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 600 000,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2025	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	30 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
70	Produits des services, domaine et vent	4 663 000,00		4 077 000,00	4 077 000,00	4 077 000,00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITÉ					
74	Subventions d'exploitation	1 311 000,00		1 289 000,00	1 289 000,00	1 289 000,00
75	Autres produits de gestion courante	22 000,00		23 000,00	23 000,00	23 000,00
Total des recettes de gestion des services		6 026 000,00	0,00	5 429 000,00	5 429 000,00	5 429 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	21 000,00		58 000,00	58 000,00	58 000,00
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &	80 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		6 127 000,00	0,00	5 567 000,00	5 567 000,00	5 567 000,00
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	43 671,40		33 000,00	33 000,00	33 000,00
043	Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		43 671,40	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
TOTAL		6 170 671,40	0,00	5 600 000,00	5 600 000,00	5 600 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 600 000,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)	239 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Solde de l'opération : DE 023 + DE 042 - RE 042

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2025	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
21	Immobilisations corporelles	301 975,42		176 000,00	176 000,00	176 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		316 975,42	0,00	184 000,00	184 000,00	184 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés	92 327,20		53 000,00	53 000,00	53 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
020	Dépenses imprévues	2 500,00				
Total des dépenses financières		96 827,20	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'invest.		413 802,62	0,00	239 000,00	239 000,00	239 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	43 671,40		33 000,00	33 000,00	33 000,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'invest.		43 671,40	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
TOTAL		457 474,02	0,00	272 000,00	272 000,00	272 000,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					+	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					=	272 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2025	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	150 000,00				
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)					
106	Réserves					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des recettes réelles d'invest.		150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	275 648,41		272 000,00	272 000,00	272 000,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'invest.		275 648,41	0,00	272 000,00	272 000,00	272 000,00
TOTAL		425 648,41	0,00	272 000,00	272 000,00	272 000,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					+	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					=	272 000,00

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION (1)	239 000,00
(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 185 000,00		2 185 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 087 000,00		3 087 000,00
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)		31 000,00	31 000,00
65	Autres charges de gestion courante	8 000,00		8 000,00
66	Charges financières	17 000,00		17 000,00
67	Charges exceptionnelles	31 000,00		31 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions		241 000,00	241 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
	Dépenses d'exploitation - Total	5 328 000,00	272 000,00	5 600 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 600 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		228,67	228,67
14	Provisions réglementées			
15	Provisions pour risques et charges (5)		1 000,00	1 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	53 000,00		53 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	8 000,00		8 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	176 000,00		176 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	2 000,00		2 000,00
28	Amortissements des immobilisations			
29	Dépréciations des immobilisations			
39	Dépréciations des stocks et en-cours			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks		31 771,33	31 771,33
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	239 000,00	33 000,00	272 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	272 000,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	40 000,00	31 771,33	71 771,33
60	Achats et variations des stocks (3)			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	4 077 000,00		4 077 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITÉ (6)			
74	Subventions d'exploitation	1 289 000,00	228,67	1 289 228,67
75	Autres produits de gestion courante	23 000,00		23 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	58 000,00		58 000,00
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	80 000,00	1 000,00	81 000,00
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation - Total	5 567 000,00	33 000,00	5 600 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 600 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement reçues			
14	Provisions réglementées			
15	Provisions pour risques et charges (4)		1 000,00	1 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		240 000,00	240 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)			
39	Dépréciations des stocks et en-cours (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
491	Dépréciations des comptes de clients		31 000,00	31 000,00
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
	Recettes d'investissement - Total		272 000,00	272 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	272 000,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	2 726 429,10	2 185 000,00	2 185 000,00
6013	Matières premières et fournitures	538 436,33	397 100,00	397 100,00
604	Achats d'études, prestations de services	190 000,00	150 300,00	150 300,00
605	Achats de matériel, équipements		1 800,00	1 800,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	257 000,00	193 700,00	193 700,00
6063	Fournitures entretien et petit équi	26 000,00	29 800,00	29 800,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00	4 900,00	4 900,00
6066	Carburants	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	125 000,00	82 200,00	82 200,00
607	Achats de marchandises	385 500,00	333 200,00	333 200,00
611	Sous-traitance générale	337 492,77	339 100,00	339 100,00
6122	Crédit-bail mobilier	45 000,00	3 700,00	3 700,00
6135	Locations mobilières	240 000,00	218 600,00	218 600,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	500,00	500,00
61523	Entretien, réparations réseaux	15 000,00	7 900,00	7 900,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	15 000,00	23 800,00	23 800,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	3 300,00	3 300,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	50 000,00	14 000,00	14 000,00
6156	Maintenance	180 000,00	121 300,00	121 300,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	2 000,00	1 600,00	1 600,00
6168	Autres	45 000,00	41 500,00	41 500,00
618	Divers	3 000,00	1 700,00	1 700,00
6226	Honoraires	22 000,00	9 600,00	9 600,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	100,00	100,00
6228	Divers	50 000,00	41 300,00	41 300,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	17 300,00	17 300,00
6233	Foires et expositions	2 000,00	8 700,00	8 700,00
6236	Catalogues et imprimés	35 000,00	20 000,00	20 000,00
6237	Publications	8 000,00	2 300,00	2 300,00
6238	Divers	20 000,00	16 300,00	16 300,00
6241	Transports sur achats	1 000,00	200,00	200,00
6244	Transports administratifs	2 000,00	1 400,00	1 400,00
6247	Transports collectifs personnel	1 000,00	1 200,00	1 200,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	1 100,00	1 100,00
6256	Missions	1 000,00	1 400,00	1 400,00
6257	Réceptions	4 000,00	4 100,00	4 100,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	5 600,00	5 600,00
6262	Frais de télécommunications	27 000,00	20 000,00	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	10 000,00	11 400,00	11 400,00
6281	Concours divers (cotisations)	16 000,00	11 700,00	11 700,00
6288	Autres	1 000,00	300,00	300,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	7 000,00	6 200,00	6 200,00
635112	Cotisat° Valeur Ajoutée Entreprises	7 000,00	10 400,00	10 400,00
63513	Autres impôts locaux	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6358	Autres droits	1 000,00		
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 000,00	4 400,00	4 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 305 000,00	3 087 000,00	3 087 000,00
6218	Autre personnel extérieur	65 000,00	25 000,00	25 000,00
6311	Taxe sur les salaires	58 000,00	52 000,00	52 000,00
6331	Versement de mobilité	2 000,00	1 800,00	1 800,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	1 200,00	1 200,00
6334	Particip. employeurs effort construct°	12 000,00	9 500,00	9 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 500,00	500,00	500,00
6411	Salaires, appointements, commissions	2 450 000,00	2 291 000,00	2 291 000,00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
6413	Primes et gratifications	1 000,00		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	435 000,00	430 000,00	430 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	12 000,00	23 000,00	23 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	90 000,00	80 000,00	80 000,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	100 000,00	90 000,00	90 000,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	500,00	1 000,00	1 000,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6474	Verserment aux autres oeuvres sociales	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	20 000,00	20 000,00	20 000,00
648	Autres charges de personnel	5 000,00	10 000,00	10 000,00
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	24 000,00	8 000,00	8 000,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6518	Autres	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	5 000,00	5 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	5 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65		6 055 429,10	5 280 000,00	5 280 000,00
66	Charges financières (b)	33 000,00	17 000,00	17 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 000,00	6 500,00	6 500,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	18 000,00	10 500,00	10 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	53 000,00	31 000,00	31 000,00
6713	Dons, libéralités	20 000,00		
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	10 000,00		
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00	6 000,00	6 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	18 000,00		
678	Autres charges événement maj. et inhab.		25 000,00	25 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc. &			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilées (e)			
022	Dépenses imprévues (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		6 141 429,10	5 328 000,00	5 328 000,00
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sec	275 648,41	272 000,00	272 000,00
6031	Variation stocks mat. premières	42 361,15	31 000,00	31 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	232 287,26	240 000,00	240 000,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers		1 000,00	1 000,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	1 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		275 648,41	272 000,00	272 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sect			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		275 648,41	272 000,00	272 000,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		6 417 077,51	5 600 000,00	5 600 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
--------------------	---------	-------------------------------------	---------------------------	------

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 600 000,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges	30 000,00	40 000,00	40 000,00
6097	RRR obtenus sur achats de marchandises	5 000,00	2 000,00	2 000,00
64198	Autres remboursements	25 000,00	38 000,00	38 000,00
70	Produits des services, domaine et vente	4 663 000,00	4 077 000,00	4 077 000,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	1 506 400,00	1 459 100,00	1 459 100,00
706	Prestations de services	2 685 600,00	2 178 400,00	2 178 400,00
707	Ventes de marchandises	51 000,00	46 300,00	46 300,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	24 000,00	15 000,00	15 000,00
7082	Commissions et courtages	1 000,00	2 300,00	2 300,00
7083	Locations diverses	349 000,00	281 600,00	281 600,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	2 000,00	1 700,00	1 700,00
7085	Ports et frais accessoires facturés		200,00	200,00
70878	Remb. frais par des tiers	18 000,00	14 600,00	14 600,00
7088	Autres produits activités annexes	26 000,00	77 800,00	77 800,00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITÉ			
74	Subventions d'exploitation	1 311 000,00	1 289 000,00	1 289 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 311 000,00	39 000,00	39 000,00
741	Subv. d'exploit. coll. de rattachement		1 250 000,00	1 250 000,00
75	Autres produits de gestion courante	22 000,00	23 000,00	23 000,00
753	Reversement taxe de séjour	5 000,00	5 000,00	5 000,00
757	Produits des cessions éléments actif	17 000,00	18 000,00	18 000,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		6 026 000,00	5 429 000,00	5 429 000,00
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	21 000,00	58 000,00	58 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 000,00		
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00		
7748	Subventions exceptionnelles des tiers	8 000,00		
775	Produits cessions d'éléments d'actif	1 000,00		
778	Autres produits exceptionnels	10 000,00	58 000,00	58 000,00
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & p	80 000,00	80 000,00	80 000,00
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	80 000,00	80 000,00	80 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		6 127 000,00	5 567 000,00	5 567 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sec	43 671,40	33 000,00	33 000,00
6031	Variation stocks mat. premières	42 361,15	31 771,33	31 771,33
747	Quote-part subv invest transf cpte résul		228,67	228,67
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	310,25		
7865	Rep. prov. risques et charges financiers		1 000,00	1 000,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	1 000,00		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sect			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		43 671,40	33 000,00	33 000,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION = RECETTES REELLES + D'ORDRE		6 170 671,40	5 600 000,00	5 600 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
--------------------	---------	-------------------------------------	---------------------------	------

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 600 000,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
20	Immobilisations incorporelles (hors opé	15 000,00	8 000,00	8 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	15 000,00	8 000,00	8 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opér	301 975,42	176 000,00	176 000,00
2121	Aménagement Terrains nus	12 000,00		
2128	Aménagement Autres terrains	8 500,00		
2135	Installations générales, agencements	120 000,00		
2138	Autres constructions	10 000,00		
2154	Matériel industriel	5 000,00		
2157	Aménagements matériel industriel	30 000,00		
2181	Installat° générales, agencements		66 000,00	66 000,00
2182	Matériel de transport	10 000,00		
2183	Matériel de bureau et informatique	32 030,53	15 000,00	15 000,00
2184	Mobilier	20 000,00	11 000,00	11 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	54 444,89	84 000,00	84 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (h			
23	Immobilisations en cours (hors opératio			
Total des dépenses d'équipement		316 975,42	184 000,00	184 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés	92 327,20	53 000,00	53 000,00
1641	Emprunts en euros	92 327,20	53 000,00	53 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, rég			
26	Participations et créances ratt. à des par			
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	2 000,00	2 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	2 000,00	2 000,00
020	Dépenses imprévues	2 500,00		
Total des dépenses financières		96 827,20	55 000,00	55 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		413 802,62	239 000,00	239 000,00
040	Opération d'ordre transfert entre section	43 671,40	33 000,00	33 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	1 310,25	1 228,67	1 228,67
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	81,58		
139181	de la collectivité de rattachement	228,67	228,67	228,67
15182	Autres provisions pour risques	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Charges transférées	42 361,15	31 771,33	31 771,33
313	Matières premières et fournitures	42 361,15	31 771,33	31 771,33
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		43 671,40	33 000,00	33 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		457 474,02	272 000,00	272 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
				+
	RESTES A REALISER N-1			0,00
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			272 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	150 000,00		
1641	Emprunts en euros	150 000,00		
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		150 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation (BA, rég			
26	Participations et créances ratt. à des par			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		150 000,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	275 648,41	272 000,00	272 000,00
15112	Provisions litiges et contentieux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 194,57	6 145,33	6 145,33
28121	Aménagement Terrains nus	5 257,99	3 387,70	3 387,70
28128	Aménagement Autres terrains	8 176,50	8 176,50	8 176,50
28131	Bâtiments	16 565,35	16 556,71	16 556,71
28135	Installations générales, agencements, ..	17 808,50	17 808,50	17 808,50
28138	Autres constructions	3 367,99	4 731,04	4 731,04
28153	Installations à caractère spécifique	1 636,69	784,09	784,09
28154	Matériel industriel	10 794,55	11 123,88	11 123,88
28157	Aménagements des matériels industriels	1 662,56	1 513,76	1 513,76
28158	Autres	240,00	2 066,96	2 066,96
28181	Installations générales, agencements	12 954,24	18 171,88	18 171,88
28182	Matériel de transport	4 639,80	5 271,79	5 271,79
28183	Matériel de bureau et informatique	25 799,41	25 867,73	25 867,73
28184	Mobilier	22 654,06	22 398,01	22 398,01
28188	Autres	92 535,05	95 996,12	95 996,12
311	Réserves foncières	6 737,20		
313	Matières premières et fournitures	35 623,95	31 000,00	31 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		275 648,41	272 000,00	272 000,00
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		275 648,41	272 000,00	272 000,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		425 648,41	272 000,00	272 000,00
---	--	------------	------------	------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
				+
	RESTES A REALISER N-1			0,00
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			272 000,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2026	Montant des tirages 2025	Montant des remboursements 2025		Encours restant dû au 01/01/2026
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 - Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
Néant						
51928 - Autres avances de trésorerie						
Néant						
51931 - Lignes de trésorerie						
Néant						
51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt		1 000 000,00	250 000,00			750 000,00
1	26/06/2024	500 000,00	250 000,00			250 000,00
2	01/02/2025	500 000,00				500 000,00
5194 - Billet de trésorerie						
Néant						
5198 - Autres crédits de trésorerie						
Néant						
519 - Crédits de trésorerie (total)		1 000 000,00	250 000,00			750 000,00

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989;

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobi- lisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
Néant														
164 Emprunts établissements de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros					550 000,00									
10001823109	Crédit Agricole de LILLE	31/12/202		15/05/202	300 000,00	F		0,35	0,35	EUR	T	P	N	A-1
10002632479	Crédit Agricole de LILLE	31/12/202		20/07/202	100 000,00	F		4,06	4,06	EUR	T	P	N	A-1
10003384703	Crédit Agricole de LILLE	31/12/202		01/05/202	150 000,00	F		3,42	3,42	EUR	T	P	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
Néant														
167 Emprunts et dettes condit° particulières (Total)														
Néant														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
TOTAL GENERAL					550 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2026										Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2026	Durée réel- le (en an- nées)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)						
163 Emprunts obligataires (Total)														
Néant														
164 Emprunts établissements de crédit (Total)				205 256,28						52 521,73	6 327,50		929,68	
1641 Emprunts en euros				205 256,28						52 521,73	6 327,50		929,68	
10001823109	N			15 125,04	0,36	F			0,35	15 125,04	13,23			
10002632479	N			52 522,61	2,55	F			4,06	20 374,78	1 824,82		253,79	
10003384703	N			137 608,63	7,33	F			3,42	17 021,91	4 489,45		675,89	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
Néant														
167 Emprunts et dettes condit° particulières (Total)														
Néant														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
TOTAL GENERAL				205 256,28						52 521,73	6 327,50		929,68	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

**Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 28 Janvier 2026**

OBJET : Délibération 003.2026.01 Subvention exceptionnelle accordée au CSE

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 28 Janvier 2026 à 17h15 en salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,

Administrateurs excusés

Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départementale, Administratrice,
Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,
Madame Isabelle RUCKEBUSCH, Administratrice,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Christophe CAILLIEZ, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Délibération 003-2026-01
Subvention exceptionnelle accordée au CSE

Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration ce qui suit :

La demande de subvention exceptionnelle au Comité Social et Économique a été évoquée lors du Conseil d'Administration du 8 octobre 2025, dans la rubrique questions diverses,

Le Comité Social et Économique a lancé un appel à projets intitulé « Semaine au ski », prévu pour le mois de février 2026.

Le montant de la subvention exceptionnelle sollicitée s'élève à 3 201 €.

Cette demande de subvention exceptionnelle s'inscrit dans une démarche de soutien aux actions portées par le CSE.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 201 € au Comité Social et Économique du Parc Départemental d'Olhain, dans le cadre du projet « Semaine au ski » prévu en février 2026 et autorise le Directeur Général à procéder à toutes les démarches administratives et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Certifie exécutoire par
Le Président

28 JAN. 2026

Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz
Le 28 Janvier 2026

Le Président du Conseil d'Administration,
Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

**Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 28 Janvier 2026**

OBJET : Délibération 004.2026.01 Modification du tableau des effectifs des emplois CDI CDD

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 28 Janvier 2026 à 17h15 en salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,

Administrateurs excusés

Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départementale, Administratrice,
Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,
Madame Isabelle RUCKEBUSCH, Administratrice,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Christophe CAILLIEZ, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Délibération 004-2026-01
Modification du tableau des effectifs des emplois C.D.I. et C.D.D.

Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration ce qui suit :

Vu la délibération 001.2013.10 du 17 octobre 2013 ;
Vu la délibération 006.2015.05 du 11 mai 2015 ;
Vu la délibération 006.2017.05 du 16 mai 2017 ;
Vu la délibération 006.2019.01 du 16 janvier 2019 ;
Vu la délibération 002.2021.11 du 10 novembre 2021 ;
Vu la délibération 008.2023.03 du 29 mars 2023 ;
Vu la délibération 006.2024.01 du 29 janvier 2024 ;
Vu la délibération 006.2025.01 du 15 janvier 2025.

Il est rappelé que les emplois au sein des Établissements Publics à Caractère Industriel et Commercial sont créés par l'organe délibérant, conformément à la décision du Conseil d'État en date du 8 mars 1957.

Le recrutement du personnel de droit privé dans les SPIC s'effectue directement par contractualisation, après création préalable des emplois par les assemblées délibérantes.

Le Conseil d'Administration est chargé de déterminer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services et peut procéder à toute modification du tableau des effectifs.

Conformément aux statuts du Parc d'Olhain, chapitre II, article 17, alinéa 3, le Directeur Général est habilité à recruter et à licencier le personnel dans la limite des emplois créés et des crédits budgétaires disponibles.

Pour l'année 2026, le Directeur Général indique que l'effectif du personnel devrait rester stable.

Le tableau des effectifs du Parc Départemental d'Olhain se compose actuellement de 53 emplois permanents en CDI, dont 5 à temps partiel, et de 280 emplois non permanents en CDD, dont 230 à temps partiel.

Après délibération, le Conseil d'Administration confirme l'ouverture de postes en contrats à durée déterminée et autorise le Directeur Général à signer les contrats de travail conformément à l'article 17 des statuts du Parc Départemental d'Olhain.

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz
Le 28 Janvier 2026

Le Président du Conseil d'Administration,
Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034

Certifie exécutoire par
Le Président

Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

**Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 28 Janvier 2026**

OBJET : Délibération 005.2026.01 Tableau avancement du personnel

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 28 Janvier 2026 à 17h15 en salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,

Administrateurs excusés

Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départementale, Administratrice,
Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,
Madame Isabelle RUCKEBUSCH, Administratrice,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Christophe CAILLIEZ, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés.

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Délibération 005-2026-01
Tableau d'avancement du personnel

Vu les articles L1412-1, R1412-1, L2221-1 et R2221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Vu le chapitre II, article 18 des statuts du Parc Départemental d'Olhain définissant les modalités de gestion du personnel.

Après avoir entendu les observations du Directeur Général concernant le personnel inscrit au tableau d'avancement, le Conseil d'Administration prend les décisions consignées ci-dessous :

➤ Est promu, à l'échelon désigné ci-après, avec effet :

DIRECTION POLE TECHNIQUE LOGISTIQUE SECURITE ET ESPACES VERTS

Adjoint technique Principal 2^{ème} classe 9^{ème} Echelon au 01/01/2026 ind.brut 446 ind.maj 397

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz
Le 28 Janvier 2026

Le Président du Conseil d'Administration
Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034

28 JAN. 2026
Certifie exécutoire par
Le président

Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034

TABLEAU DES EFFECTIFS CDI AU 28 JANVIER 2026

GRADE	Ancienneté dans l'échelon	EMPLOI	Possibilité d'avancement			Temps de travail Hebdomadaire	EMPLOIS	
			DATE	Délib 28/01/2026			POURVUS	NON POURVUS
				oui	non			
DIRECTION POLE TECHNIQUE LOGISTIQUE SECURITE ET ESPACES VERTS								
TECHN.PRINC.1ère CLASSE	01/06/2025	TECHN. LOGISTIQUE ET SECURITE	01/06/2028			14 h	X	
TECHN.PRINC.1ère CLASSE	01/10/2023	CONDUCTEUR DE TRAVAUX	01/10/2026			35 h	X	
ADJOINT TECHN PRINC 1 CLASSE	01/06/2024	AGENT D'ENTRETIEN	01/06/2026			35 h	X	
ADJOINT TECHN PRINC 2 CLASSE	01/01/2024	AGENT LOGE SECUR. MAINTENANCE	01/01/2026	X		35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/11/2025	AGENT D'ENTRETIEN	01/11/2026			35 h	X	
ADJOINT TECHN PRINC 2 CLASSE	01/06/2023	AGENT D'ENTRETIEN	01/06/2026			35 h	X	
ADJOINT TECHN PRINC 2 CLASSE	01/05/2025	AGENT D'ENTRETIEN	01/05/2028			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	22/02/2024	AGENT D'ENTRETIEN	22/02/2027			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	15/04/2024	AGENT D'ENTRETIEN	15/04/2027			35 h	X	
DIRECTION POLE ADMINISTRATIF FINANCIER								
REDACTEUR PRINCIPAL 2 CLASSE	01/09/2025	ASSISTANTE RESSOURCES HUMAINES	01/09/2028			35 h	X	
REDACTEUR PRINCIPAL 2 CLASSE	01/09/2025	ASSISTANTE COMPTABLE ET ADM.	01/09/2028			28 h	X	
REDACTEUR PRINCIPAL 2 CLASSE	01/09/2025	ASSISTANTE COMPTABLE ET ADM.	01/09/2027			35 h	X	
DIRECTION POLE LOISIRS ANIMATION EVENEMENTIEL COMMERCIALISATION COMMUNICATION ACCUEIL								
CONSEILLERS PRINC.A.P.S.	01/07/2024	MANAGER POLE LOISIRS	01/07/2026			35 h	X	
EDUC.PRINC.1 CLASSE DES A.P.S.	01/09/2022	SUPERVISEUR ANIMATION	01/07/2026			35 h	X	
EDUCAT TERRITORIALE DES A.P.S.	01/11/2025	ANIMATEUR SPORTIF	01/11/2027			35 h	X	
OPERATEUR PRINCIPAL DES A.P.S.	01/10/2024	OPERATEUR	01/10/2027			35 h	X	
OPERATEUR PRINCIPAL DES A.P.S.	01/11/2024	OPERATEUR	01/11/2026			35 h	X	
OPERATEUR PRINCIPAL DES A.P.S.	01/11/2024	OPERATRICE	01/11/2026			35 h	X	
OPERATEUR PRINCIPAL DES A.P.S.	01/04/2025	OPERATRICE	01/04/2027			35 h	X	
EDUCAT TERRITORIALE DES A.P.S.	01/01/2024	ENSEIGNANT GOLF	Fin de grade			35 h	X	
REDACTEUR PRINCIPAL 1 CLASSE	01/09/2021	SUPERVISEUR RESERVATION	01/11/2027			35 h	X	
REDACTEUR PRINCIPAL 2 CLASSE	01/11/2024	CHARGEE DE CLIENTELE	01/11/2027			35 h	X	
REDACTEUR	06/03/2023	ASSISTANTE RESERVATION	06/03/2026			35 h	X	
REDACTEUR	01/02/2024	SUPERVISEUR RECEPTION ACCUEIL	01/02/2026			35 h	X	
REDACTEUR	01/11/2024	HOTESSE D'ACCUEIL/REFERENTE GOLF	01/11/2026			35 h	X	
ADJOINT ADMINISTRATIF	01/10/2024	HOTESSE D'ACCUEIL	01/10/2026			35 h	X	
	01/11/2025	HOTESSE D'ACCUEIL	01/11/2026			35 h	X	
DIRECTION POLE RESTAURATION HEBERGEMENT ENTRETIEN DES LOCAUX								
TECHNICIEN	01/07/2024	SUPERVISEUR BAR	01/07/2026			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/09/2023	AGENT BAR RESTAURATION	01/09/2027			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/08/2025	AGENT BAR RESTAURATION	01/08/2028			28 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/11/2025	AGENT BAR RESTAURATION	01/11/2026			20 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/10/2025	AGENT BAR RESTAURATION	01/10/2026			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	28/02/2025	AGENT BAR RESTAURATION	28/02/2026			35 h	X	
TECHNICIEN	01/08/2025	SUPERVISEUR ENTRETIEN	01/08/2027			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/02/2025	AGENT ENTRETIEN	01/02/2028			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	08/04/2025	AGENT ENTRETIEN	08/04/2028			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/07/2025	AGENT ENTRETIEN	01/07/2026			28 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/10/2025	AGENT ENTRETIEN	01/10/2026			35 h	X	
TECHN.PRINC.1ère CLASSE	01/09/2023	SUPERVISEUR ECONOMAT	01/09/2026			35 h	X	
TECHN.PRINC.1ère CLASSE	01/01/2024	CHEF DE BRIGADE	01/01/2027			35 h	X	
ADJOINT TECHN.PRINC.2CLASSE	01/08/2023	SECOND DE CUISINE	01/08/2027			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/09/2024	CUISINIERE	01/09/2027			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	15/08/2025	COMMIS DE CUISINE	15/08/2026			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	04/03/2025	COMMIS DE CUISINE	04/03/2028			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/11/2025	AGENT ENTRETIEN PLONGE	01/11/2028			35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	17/10/2025	AGENT ENTRETIEN PLONGE	17/10/2026			35 h	X	
ENCADREMENT								
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	01/11/2024	DIRECTION GENERALE	01/11/2025			Forfait	X	
ATTACHE PRINCIPAL	01/04/2024	DIRECTION PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	Fin de grade			Forfait	X	
ATTACHE PRINCIPAL	01/11/2023	DIRECTION PÔLE COMMUNICATION	01/11/2026			35h	X	
CONSEILLER TERRITORIAL DES A.P.S.	01/07/2024	DIRECTION PÔLE LOISIRS ANIMATION EVENEMENTIEL	01/07/2026			Forfait	X	
INGENIEUR	01/09/2023	DIRECTION RESTAURATION HEBERGEMENT ENTRETIEN	Fin de grade			Forfait	X	
INGENIEUR PRINCIPAL	01/11/2024	DIRECTION POLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL	Fin de grade			Forfait	X	
				1	0			
							52	

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

**Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 28 Janvier 2026**

OBJET : Délibération 006.2026.01 Adhésion au CNAS du personnel retraité

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 28 Janvier 2026 à 17h15 en salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,

Administrateurs excusés

Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départementale, Administratrice,
Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,
Madame Isabelle RUCKEBUSCH, Administratrice,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Christophe CAILLIEZ, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Délibération 006-2026-01
Adhésion au CNAS du personnel retraité

Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration ce qui suit :

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.731-4 et L.733-1 ;

Vu la délibération en date du 1^{er} Janvier 1983 par laquelle le Parc Départemental d'Olhain a adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, afin de lui confier la gestion de l'action sociale au bénéfice de ses personnels actifs ;

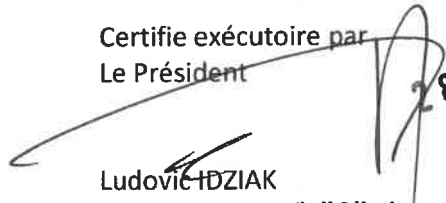
Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) propose des prestations d'action sociale accessibles aux personnels retraités des structures adhérentes ;

Le Parc Départemental d'Olhain souhaite maintenir un lien social avec ses anciens agents volontaires et leur permettre de bénéficier, dans des conditions équitables, des prestations d'action sociale proposées par le CNAS, après, le cas échéant, consultation du Comité social territorial conformément aux dispositions de l'article L.253-5 du Code général de la fonction publique ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration :

- Élargissent le bénéfice des prestations du CNAS aux personnels retraités du Parc d'Olhain, à compter du 1^{er} Janvier 2027 ;
- Fixent le montant de la cotisation annuelle due au CNAS pour les personnels retraités à 146 € par bénéficiaire ;
- Prévoient une participation financière des personnels retraités à hauteur de 50 % (un titre de recette sera émis à chaque retraité volontaire) du montant de la cotisation, le solde étant pris en charge par le Parc d'Olhain ;
- Autorisent le Directeur Général à signer tout document et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

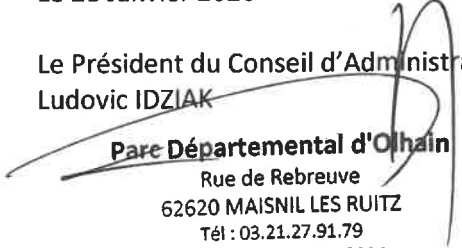
Certifie exécutoire par
Le Président


Ludovic IDZIAK
Parc Départemental d'Olhain
Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034

28 JAN. 2026

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz
Le 28 Janvier 2026

Le Président du Conseil d'Administration,
Ludovic IDZIAK


Parc Départemental d'Olhain
Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

**Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 28 Janvier 2026**

OBJET : Délibération 007.2026.01 Forfait mobilité

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 28 Janvier 2026 à 17h15 en salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,

Administrateurs excusés

Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départementale, Administratrice,
Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,
Madame Isabelle RUCKEBUSCH, Administratrice,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Christophe CAILLIEZ, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Délibération 007-2026-01
Forfait mobilité

Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration ce qui suit :

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu les articles L.3261-3-1 et suivants du Code du travail ;

Vu le décret n° 2020-541 du 9 mai 2020 relatif au forfait mobilités durables ;

Vu le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 rendant ce dispositif applicable aux agents des établissements publics ;

Souhaitant promouvoir les modes de déplacement durables pour nos collaborateurs et favoriser le pouvoir d'achat de ceux utilisant des modes alternatifs à la voiture individuelle

Conformément aux textes en vigueur, la prise en charge peut se faire dans le cadre du forfait mobilités durables pour le salarié utilisant un mode de transport alternatif (covoiturage, véhicule électrique ou hybride, trottinette, vélo, transport en commun). Toutefois, son attribution devra être soumise au respect de plusieurs conditions :

- Notamment la fourniture d'une attestation justifiant de l'utilisation d'un mode de mobilité conforme au dispositif
- La mise en place d'un outil permettant de vérifier et de mesurer l'utilisation d'un transport alternatif.
- Justifier aussi d'une utilisation effective de ce mode de mobilité sur au moins 100 jours pour se rendre au travail.

Ce dispositif devra être ouvert aux salariés ayant 6 mois de présence continue et prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2027.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration autorisent le Directeur Général à signer tout document et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifie exécutoire par
Le Président

Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz
Le 28 Janvier 2026

Le Président du Conseil d'Administration,
Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 28 Janvier 2026

OBJET : Délibération 008.2026.01 Retraite progressive

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 28 Janvier 2026 à 17h15 en salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,

Administrateurs excusés

Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départementale, Administratrice,
Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,
Madame Isabelle RUCKEBUSCH, Administratrice,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Christophe CAILLIEZ, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Délibération 008-2026-01

Retraite progressive

Vu le chapitre II, article 17 des statuts du Parc Départemental d'Olhain définissant les modalités de gestion du personnel.

Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration,

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, il est porté à la connaissance aux membres du Conseil d'administration que potentiellement quatre salariés du Parc d'Olhain atteindront l'âge leur permettant de solliciter un dispositif de retraite progressive.

✓ Rappel des textes en vigueur

La retraite progressive est encadrée par le Code de la sécurité sociale (articles L351-1 et suivants, R351-4) et permet à un salarié :

- D'anticiper partiellement sa retraite tout en continuant à travailler à temps partiel.
- D'avoir au moins 60 ans et de justifier d'une durée de 150 trimestres d'assurance vieillesse minimale.
- De réduire son temps de travail entre 40% et 80% tout en percevant une fraction de sa pension de retraite.

À ce titre, il est précisé que

- La masse salariale sur un exercice complet s'élèvera à 262 000 €,
- La masse salariale après mise en œuvre de la retraite progressive sera estimée à 203 000 €,
- **Soit un gain brut de 59 000 € sur la masse salariale annuelle.**

Le maintien des cotisations patronales à taux plein pour les agents concernés engendra un coût complémentaire pour l'établissement, réparti comme suit :

- Charges patronales à taux plein : 13 000 €,
- Charges patronales sur la base de 80 % (retraite progressive) : 10 000 €,
- **Soit un surcoût annuel de 3 000 € pour l'établissement.**

Aucune embauche ne viendra compenser la réduction du temps de travail liée à la retraite progressive. En revanche, une réorganisation interne des tâches sera mise en place afin d'assurer la continuité du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- Prend acte de la révision de la masse salariale résultant de la mise en œuvre de la retraite progressive pour quatre salariés ;
- Prend acte de l'impact financier net de cette mesure sur la masse salariale et les charges patronales.
- Autorise le Directeur Général à prendre les dispositions nécessaires à la mise en place administrative de cette décision.

Certifie exécutoire par
Le Président

Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain
Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz
Le 28 Janvier 2026

Le Président du Conseil d'Administration,
Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain
Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél : 03.21.27.91.79
Siret : 784 0000 85 00034